

Historique des Evaux

Sauvons le parc des Evaux



<https://www.sauvons-parc-evaux.ch>

Recherche et écriture

Margareth Robert-Tissot
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)
<https://www.asconfignon.ch>

Jean Hertzschuch
Sauvegarde Genève (SG)
<https://enjeux.sauvegarde-geneve.ch>

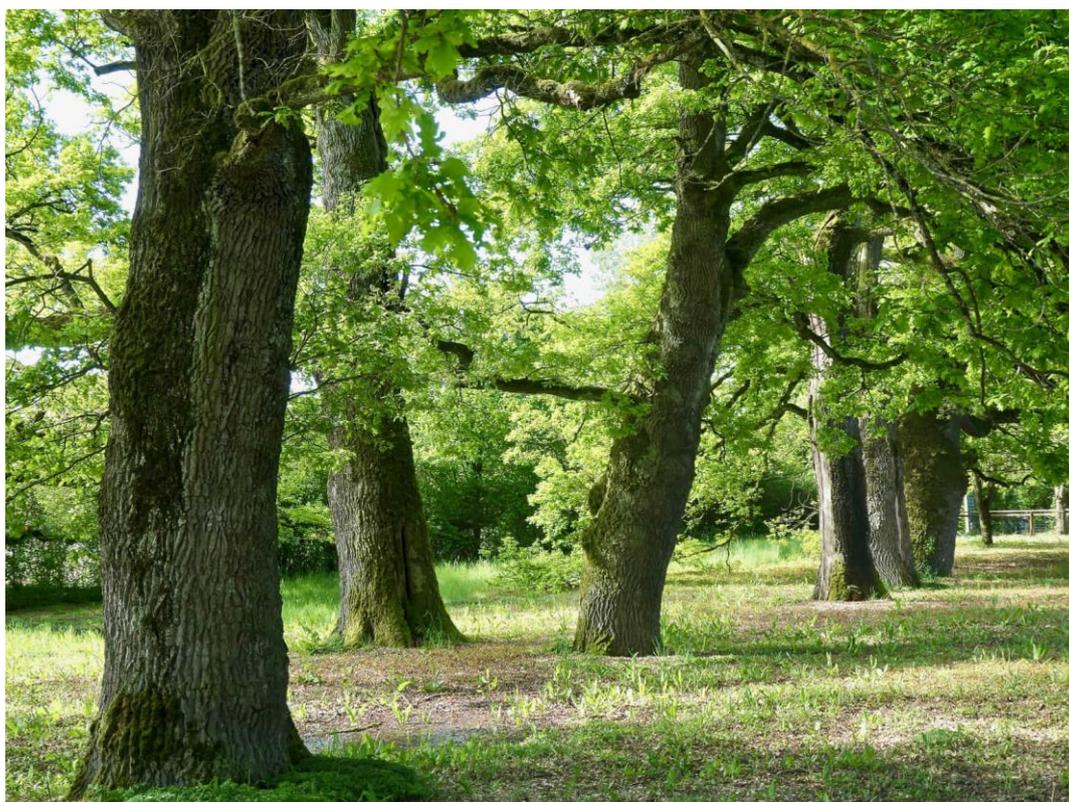
Document mis à jour le 30 juin 2025

Historique du parc des Eaux 1786 à 2025 - dans le contexte d'aujourd'hui

Pour mieux comprendre
la position des riverains et des associations aujourd'hui

Cet historique met en lumière l'importance que les habitants des communes riveraines accordent à leur parc depuis les années 1970. Il souligne leur engagement constant pour préserver ce lieu face aux projets d'aménagement lourds envisagés par le canton. Cependant, il alerte aussi sur les menaces actuelles liées à la surfréquentation des Eaux, qui mettent en danger l'équilibre écologique, les rives du Rhône protégées par diverses législations, ainsi que la biodiversité du parc.

Enfin, il rappelle la détermination des citoyens à protéger ce patrimoine naturel pour les générations futures, afin qu'il reste un espace vivant, sain et accessible à tous.



Vieux chênes des Eaux © 2021 Beat Lowensberg

Origine du nom Evaux

Étymologie du mot «Évaux», issu du pluriel de «Val» comme «vallon». Il caractérise la situation entre les deux «vaux» du nant des Évaux et du nant des Communes. La terminologie «des vaux» s'est transformée avec le temps en «à l'Évaux» puis en «Evaux». C'est d'ailleurs pour cette raison que «Evaux» s'écrit sans accent sur le «E».

Préhistoire

Les découvertes les plus anciennes faites sur la Seigneurie de Confignon datent du XVIII^{ème} siècle, à proximité du *Moulin des Evaux*. C'est une défense de mammouth qui suscita en son temps un débat inachevé et qui finit partiellement dans le cabinet de curiosités d'Horace de Saussure. La pièce d'ivoire du *moulin des Evaux* n'a d'ailleurs pas été reportée par Raoul Montandon sur sa *Carte archéologique de Genève de 1922*, bien qu'elle figure sur son inventaire, sous Loëx.

1786 - Sur la rive du fleuve, «vers 1786», une *défense* mammouth *aurait été découverte* par Horace Bénédict de Saussure, physicien, géologue et naturaliste genevois, à 150 mètres en aval du *moulin des Evaux* (Onex).

Alphonse Favre note encore la découverte, en 1878, d'ossements et d'une défense de mammouth et rappelle que son illustre prédécesseur, Horace-Bénédict de Saussure, avait trouvé sur la rive du fleuve, «vers 1786», une défense d'éléphant à 150 mètres en aval du moulin des Evaux (Onex), interprétée comme une preuve du passage d'Hannibal. En 1948, lors du percement du tunnel de la Bâtie, une nouvelle défense de mammouth fut découverte.

Moulin des Evaux et corderie



Sur la rive gauche, noyé dans la végétation, juste avant la grande boucle du Rhône, le premier des moulins de la campagne, le très ancien moulin des Evaux, dont il ne reste aujourd'hui qu'une portion de mur. Avec sa machine hydraulique, il fut abandonné à l'aube du XX^{ème} siècle.

Nous supposons que le Moulin des Evaux existe depuis le XIV^{ème} siècle. On n'y venait de loin pour moudre le blé, l'orge et l'avoine. Le débit du moulin était

important avec près de 4'000 livres de farine par jour.

Une corderie était installée en annexe du moulin et dans laquelle on tressait le chanvre.

Existence d'un bac

A la fin du XVIII^{ème} siècle, il existait ici un bac un peu «spécial» qui reliait autrefois le Moulin des Evaux à la presqu'île d'Aire, dont le passeur bien connu fut accusé de contrebande entre le royaume de Piémont-Sardaigne et la France. Le bac dit Traille est un lourd bateau, utilisé

jusqu'au début de notre siècle pour traverser les rivières. Un câble tendu au-dessus du cours d'eau permettait à la grande barque d'utiliser l'impulsion du courant et de passer aisément d'une rive à l'autre.

Ferme Egger - dernier exploitant agricole aux Evaux



Les Evaux : extérieur de la ferme

Jusqu'au début du XX^e siècle, le territoire des Evaux est surtout exploité pour des activités agricoles.

La ferme de la famille Egger, dernier exploitant agricole, était située à l'emplacement des jeux actuels et du tortillard des Evaux. Nous ne savons pas quelles cultures étaient exploitées mais d'une manière générale, la paysannerie onésienne était tournée vers la culture de céréales. Les nombreux alignements de chênes qui structurent encore le parc aujourd'hui sont issus de cette période agricole.

La ferme Egger est détruite en 1965 pour laisser la place au bâtiment actuel du Parc qui, à l'époque, faisait office de nouveau Club-house du golf.

Introduction

Le domaine des Evaux s'étend sur une surface de 51 hectares : 27 ha sur Onex, 19 ha sur Confignon et 5 ha sur Bernex.

1922 - L'Association du Golf de Genève fut fondée en 1922 par Edouard Weber, directeur des Intérêts de Genève, ainsi que par quelques diplomates de la Société des Nations. Le golf est d'abord envisagé au Lignon, véritable Country-club avec tennis et écuries, puis abandonné. Deux autres sites sont étudiés à Collex-Bossy d'abord, puis à Grand Malagny à Genthod.

1923 - Le choix se porte finalement sur Onex en raison des facilités d'accès en tram. Le golf d'Onex est créé cette année là avec un premier Club House très modeste. Le golf de Genève rachète donc les terrains et implante son premier parcours dont le départ se situait sur l'emplacement actuel du cycle du Marais puisque le club house initial, avant la construction du nouveau bâtiment, se trouvait dans le bâtiment de l'actuel Auberge d'Onex. Le site était alors facilement accessible depuis la ville, grâce à la proximité du tram qui remontait la route de Chancy (avant de disparaître pour être reconstruit tout récemment). Le roi des Belges, Léopold III, en exil, aimait venir y jouer. Néanmoins, si de nombreux sportifs, principalement issus de la Genève internationale en profitent, les riverains, eux, n'y ont pas accès en raison de la clôture qui entoure le parcours.



Une photo du premier clubhouse, plutôt modeste, se trouve encore dans les archives, mais la plupart des autres dossiers des origines n'ont pas été conservés. Peu avant la Seconde Guerre mondiale, 200 membres actifs étaient inscrits, auxquels s'ajoutaient 34 personnes.

Le club-house du golf d'Onex en 1923

1954 - Acquisition des terrains des Evaux en octobre 1954. Dans les années 1960-1961, il est envisagé de déplacer le golf au domaine de la Vieille Bâtie à Versoix. En 1965, transfert du Club House d'Onex aux Evaux.

1964 - 1965 - Construction du bâtiment principal du lieu-dit des Evaux, afin d'accueillir le clubhouse du Golf Club de Genève. La typologie des implantations du bâtiment a été modifiée au gré des nécessités d'usage.

1965 - Achèvement du nouveau parcours de golf dessiné par l'architecte Don Harradine.

En 1968, la décision est prise de déplacer le golf club de Genève à Bessinge sur la commune de Vandoeuvres où un domaine de 46 ha est acquis en 1969.

Sources : Mo2265A mémorial Grand Conseil et Cologny-Vandoeuvres / Le développement au détour du chemin par J.B Lachavanne et Raphaël Juge mai 2017

1966-1968-1969 - A la fin des années soixante, l'Etat de Genève souhaite réaliser des constructions sur les terrains des Evaux. Il rachète en deux temps le domaine. En 1966, achat d'une importante parcelle de la propriété par l'Etat de Genève et la commune d'Onex. C'est le 29 mai 1969 que la totalité des terrains restants du Golf d'Onex est vendu par son propriétaire à l'Etat de Genève pour 18 millions.

En 1973, le golf déménage à Cologny. Le parc est rapidement ouvert au public et des discussions sur son avenir s'engagent entre les communes voisines et l'Etat.

La guerre et le plan Wahlen aux Evaux

1937 - La crispation de la situation internationale, l'intérêt des pays étrangers pour l'économie de guerre et le souvenir des privations de 1914-1918 incitent l'autorité fédérale à organiser un programme spécial d'approvisionnement et de stockage de denrées. En prévoyance de la guerre, une première extension des cultures est décidée en 1939.

Le 15 novembre 1940, Friedrich T. Wahlen - le chef de la production agricole et de l'économie domestique à l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation - présente son plan directement au public. Son but est de subvenir aux besoins alimentaires de la Suisse, sans plus dépendre d'importations, en partant de l'hypothèse que le conflit serait très long et l'isolement complet. C'est pourquoi le plan préconise un grand accroissement de la production grâce à une augmentation maximale des surfaces cultivées (de 183'000 hectares à 500'000 ha). **Pendant la Deuxième Guerre mondiale, le plan Wahlen encouragea la culture des pommes de terre.**

Pendant la guerre, Genève s'en est relativement bien sorti, le club n'ayant dû mettre à disposition que deux des 18 trous pour la bataille agricole du plan Wahlen.

Historique dès 1971

Ces hectares de terrain laissés libres par le départ du golf feront l'objet de bien des convoitises de la part des communes et de l'Etat.

1. **Le 15 janvier 1971**, les genevois apprennent par la Tribune de Genève que par décision du Conseil d'Etat du 15 juin 1971, l'Université envisage de déménager, à l'exception de la Faculté de médecine, sur les terrains de l'ancien golf d'Onex, rachetés par l'Etat 1969 et devrait se développer selon 3 pôles : Ville de Genève, les Evaux et Vessy-Pinchat., L'UNIGE opterait ainsi pour un campus périphérique sur le modèle adopté à Lausanne avec Dorigny dès le début des années 1960. À cette époque, les hautes écoles sont en effet confrontées à une très forte augmentation du nombre d'étudiant-es et se trouvent de plus en plus à l'étroit dans leurs bâtiments historiques en ville. Si elle avait été retenue, cette solution de campus à l'américaine aurait radicalement changé le visage de l'Université. Mais les autorités genevoises, préférant visiblement garder leurs étudiant-es en ville, enterreront assez rapidement le projet. L'UNIGE poursuivra donc son développement urbain avec la construction d'Uni Dufour à Plainpalais en 1974, du Centre médical universitaire à Champel en 1981 et d'Uni Mail sur les terrains de l'ancien Palais des expositions en 1992.

Ce projet n'était pas du goût des communes et finalement fut abandonné.

Source : Université de Genève 1976

Depuis cette date, des débats animés débutent au Grand Conseil et dans les communes pour le classement de ce terrain en zone de verdure.

2. **En 1974**, à la suite d'une pétition intitulée « *protection du site naturel de la presqu'île de Loëx et de l'ancien golf d'Onex* » lancée par l'Alliance des Indépendants, suivie d'un projet de loi déposé par Madame Erika Sutter, députée et Monsieur Jean-Claude Cristin, député et ancien maire d'Onex, le Grand Conseil débatta pendant une décennie du sort des terrains des Evaux.
3. **En 1976**, un plan d'aménagement est divulgué par la Tribune de Genève du 4 mai comprenant l'implantation de **bâtiments universitaires** dans la partie sud du terrain en deux temps 1985 et 2000. Un projet de **logements et de bâtiments sociaux et culturels**, puis de **lourds aménagements sportifs (stade, piscine, patinoire, halle de sport, etc...)** ont aussi fait partie du même plan d'aménagement. Si ces projets avaient été réalisés, la vie locale en aurait été bouleversée car cela aurait engendré la création de nombreuses infrastructures complémentaires.

L'inquiétude des riverains face à ces projets a donné naissance à un mouvement d'opposition d'habitants qui organisera le 23 mai 1976 un grand pique-nique sur le golf d'Onex avec les autorités et les populations locales pour débattre de ces projets, avant qu'il ne passe au Grand Conseil en décembre de la même année. **Les projets seront finalement abandonnés.**

4. **En 1978**, la réalisation d'une piste cyclable est étudiée par le Conseil municipal de la Ville de Genève. *« A cette époque, le vélo servait surtout à effectuer des randonnées dans la nature et non à se déplacer comme aujourd'hui et comme cela nécessitait un minimum d'infrastructure, cette piste ne pouvait que nuire au caractère heureusement encore agreste de la région ».*

Le projet fut abandonné pour protéger la nature et la forêt en particulier.

Source : Mémorial Ville de Genève, séance du conseil municipal du 21 septembre 1977, No 1200

5. **Années 1980**, après divers projets de lois, motions et rapports de commissions ou du Conseil d'Etat, un compromis est trouvé en classant en zone de verdure une très grande partie des 51 hectares des Evaux tout en laissant une partie de la zone sud en zone de verdure **avec aménagements sportifs légers : le classement du domaine des Evaux en zone de verdure aboutit enfin.**
6. **En 1982**, la création d'un golf a fait l'objet d'une pétition demandant la création d'une école de golf aux Evaux. Cette pétition a recueilli 1400 signatures. Le projet s'est heureusement perdu dans les tiroirs du Conseil Administratif de la Ville de Genève de l'époque. Il était déjà reproché à l'Etat *« de ne pas réfléchir à long terme et d'effriter les 51 ha tous azimuts ».*
7. **Le 10 mai 1983**, le Conseil municipal d'Onex accepte le tracé de la future route d'accès aux Evaux qui traversera le parc, par la délibération No 865 B. Cette décision suscite immédiatement une vive réaction du Mouvement d'Habitants Onésiens. Un référendum est lancé qui récolte 2200 signatures. Le scrutin a lieu le 20 novembre 1983. Par 2264 voix contre 959, la population d'Onex, désavoue ses autorités et prouve son attachement à la préservation de son patrimoine et sauve son parc des Evaux.

Cette traversée du parc par une route sera abandonnée.

En 1986, le World Wildlife Fund (WWF) dépose une initiative populaire pour la protection du site naturel du Rhône soutenue par Philippe Roch et René Longet. A ce stade, le périmètre des Évaux était compris dans celui de protection. On pouvait lire dans le projet de loi de 1987 : *« Etant donné la qualité exceptionnelle du site du Rhône, le très grand intérêt ornithologique qu'il présente depuis l'interdiction de la chasse et l'existence de certains projets de construction dans les zones à bâtir en bordure du Rhône à proximité de Genève, le Département des Travaux Publics propose en 1986 l'adoption d'un règlement pour la protection générale des rives du Rhône sur son cours genevois, depuis le pont Sous-Terre jusqu'à Chancy, lequel fut soumis pour consultation à la Ville de Genève ainsi qu'au douze communes bordant le cours du Rhône ».* Dès lors, le Grand Conseil a été amené à traiter l'initiative populaire du WWF. Les commissions du Grand Conseil chargées d'examiner cette initiative ont souhaité que le Département des Travaux Publics étudie une solution de compromis pouvant amener le WWF à retirer son initiative. Ce qui fut fait au profit de la **loi sur la protection générale des rives du Rhône**. C'est ainsi qu'un nouveau périmètre de protection a été mis au point pour certaines communes, reprenant des propositions du WWF. Sur proposition du Conseil d'Etat, une procédure de modification

de zone portant sur la création d'une zone protégée, selon le périmètre rectifié, a été retenue.

Source : séance du jeudi 24 mars 1994 / 1186 - Ville de Genève

8. **En mai 1986** - Un projet de postulat afin de créer un golf populaire de 9 ou 18 trous aux Evaux est déposé au Conseil Municipal de la Ville de Genève et discuté dans sa séance du 10 septembre. La restructuration du site des Evaux est en cours et pour en profiter, les autorités municipales proposent d'y implanter de nouvelles installations sportives. Les conseillers municipaux d'Onex sont inquiets que 10 ha soient consacrés à un golf avec pose de barrières de protection qui empêcheront la population de se promener.

Le postulat est refusé par 20 voix contre 15 et 12 abstentions.

Source : Mémorial des séances du conseil municipal de la Ville de Genève du 10 septembre au 15 décembre 1986.

9. **Le 1er décembre 1987**, le Conseil Municipal de la Ville de Genève accepte sans opposition (2 abstentions) l'article de loi sur la protection des rives du Rhône.

Source : Mémorial de séances du Conseil Municipal de la Ville de Genève 1987

10. **1988** - Acceptation du plan directeur. Celui-ci prévoit la réalisation d'un anneau d'athlétisme, avec en son centre des installations de sauts et de lancers, la création de deux terrains de football et la reconstruction de 5 existants.

11. **1989** – Construction d'un parking à l'entrée du parc.

12. **Le 27 janvier 1989**, la loi L 4 13 sur « la protection générale des rives du Rhône (LPRRhône) », dernières modifications au 4.09.2018, est entérinée et entre en vigueur le 1^{er} avril 1989. Si le périmètre n'a pas été modifié, le site des Evaux est intégré dans cette loi de protection. La loi a été modifiée 8 fois depuis 1989 : 1994, 2000, 2006, 2006, 2012, 2013, 2014, 2018.

Source : Loi sur la protection des rives du Rhône entrée en vigueur le 1^{er} avril 1989/ Un exemplaire des plans, certifié conforme par le président du Grand Conseil, est déposé aux archives de l'Etat.

13. **1995** - Inauguration du stade d'athlétisme.

14. **1996** - Construction des jeux pour enfants et mise en place d'un concept de signalisation – Eclairage des terrains de football.

15. **1997** - Plantation de haies autour du stade, des terrains de football et de l'Etang avec la participation des élèves des classes de 3^{ème} et de 6^{ème} primaire des cinq communes membres Bernex, Onex, Confignon, Lancy et Ville de Genève.

16. **1997**, une convention signée avec le WWF protège les parties à l'Est et à l'Ouest des équipements existants et limite les possibilités d'aménagement d'installations dans la

partie centrale, avec pour objectif de concilier les intérêts des défenseurs de l'environnement naturel avec ceux des sportifs, mais aussi des randonneurs, des pique-niqueurs et de l'ensemble des usagers du site.

Source : PDCom de Confignon 2006

17. **2001** - Début des travaux de cheminements piétonniers à travers les Evaux.
18. **Le 28 février 2002**, modification du périmètre de protection des rives du Rhône au lieu-dit « Bois-de-Bay » à Satigny pour la création de la zone industrielle.
19. **Plan Directeur communal Onex 2002 - Vallon du Rhône**, protégé au niveau international, national et cantonal, le Rhône est l'épine dorsale du réseau écologique genevois. La protection de ses rives passe notamment par des mesures de gestion forestière. Le **plan de gestion des forêts** onésiennes mis en œuvre dès 2003 a permis la réalisation de mesures visant à assurer les différentes fonctions forestières : production de bois, protection contre l'érosion, protection paysagère, protection biologique et récréation.

Ainsi, une ségrégation de l'espace a été établie limitant la pression humaine sur certains secteurs au profit de la nature (Nants des Tattes, des Bois-Carrien et des Communes), tout en améliorant l'accessibilité et le confort dans les espaces réservés à la détente (débarcadère des Evaux, parcours Vita, cheminements, panneaux didactiques). La passerelle sur le Rhône pour la mobilité douce évoquée dans le plan directeur de 2002 est en phase d'étude.

Les trois propositions du plan directeur de 2002 concernant l'amélioration des lisières, la traversée directe du Bois de la Chapelle et les variantes d'accès au parc des Evaux n'ont pas été réalisées pour des raisons budgétaires ou politiques.

Les forêts onésiennes représentent 10% du territoire communal. La moitié des 33 ha de forêts appartiennent à la commune, un quart à l'Etat de Genève et un quart à des privés. Les chênaies sont dominantes avec quelques hêtraies, des chênaies frênaies et des robineraies. La diversité biologique est satisfaisante avec par exemple 33 espèces d'oiseaux recensées en 2010 (P. Albrecht).

20. **En 2004**, inauguration du débarcadère Onex-Evaux au bord du Rhône.
21. **En septembre 2008**, dans le document intitulé « Enjeux d'urbanisation, de paysage, de mobilité et d'environnement », il est dit : « valoriser le parc des Evaux comme un nouveau parc d'agglomération ».

Source : PACA-Bernex, annexe 30, 3.4

22. **2008** - Inauguration de la piste cyclable.
23. **En 2010**, une deuxième tentative de création d'une route d'accès aux Evaux est annoncée. Les riverains du parc ont été convoqués le 8.11.2010 par la Fondation des Evaux qui a présenté un projet de trois tracés de routes de 7 mètres de large pour acheminer un bus

TPG jusqu'au restaurant (projet quasiment identique à celui de 1983). L'accueil par les riverains de la création de cette nouvelle route a été si peu enthousiaste que le projet n'a jamais dépassé le niveau de cette séance d'informations. Le Conseil Municipal d'Onex en a parlé 10 jours plus tard (PV 16.11.10 page 14846) **et par la suite le projet n'est heureusement jamais réapparu.**

24. **En 2018-2019**, étude, puis validation en 2019 de la nouvelle « image directrice des Evaux » par la Fondation prévoyant le déclassement de deux terrains agricoles. Les documents confirment l'extension ouest du parc qui était déjà planifiée en 1983. On remarque une nouvelle entrée principale avec construction d'un pavillon d'entrée, d'un bâtiment pour une salle omnisport sur les terrains à déclasser (coordination avec les communes et les propriétaires), une connexion avec le parc urbain, une zone mixte d'équipement public, une zone d'équipement sportive, etc... Ce qui n'est bien évidemment pas ce qui avait été décidé lors de la création de la zone de verdure en 1980.
25. **2021-2022** – Le club du Servette s'implante progressivement aux Evaux à la vue ou à l'insu de tous via l'école de rugby du Servette. Pour les enfants de 3 à 4 ans (nés en 2021-2022), il existe le Baby Rugby, une activité ludique qui développe leurs compétences motrices, sociales et affectives, [selon le Servette Rugby Club](#). L'école de rugby propose également des entraînements pour les plus grands, avec des initiations dans les écoles et la possibilité d'inviter des amis à découvrir le rugby.

2019 - Saga de l'Académie du Servette FC aux Evaux

L'histoire de l'installation de l'Académie du Servette aux Evaux débute : avec le refus dans les urnes du Pré-du-Stand et la question écrite QUE 1334-A de Christo Ivanov du 26 juin 2020

Rapport PL12294-A du 9.09.2019 – Crédit de 9'500'000 francs pour l'installation du Pôle football à Pré-du-Stand - Référendum cantonal contre la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex au lieu-dit « PRÉ-DU-STAND » (12293) du 24 janvier 2019 - Projet refusé dans les urnes le 24 novembre 2019.

Secrétariat du Grand Conseil

QUE 1334-A

Date de dépôt : 26 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Quelles solutions pour le pôle football ?

10.07.2020 – Inquiète, l'Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs s'adresse à la commune de Confignon avec copie à M. Apothéloz et à la commune d'Onex

17.08.2020 – Réponse de la commune d'Onex qui partage nos préoccupations. Elle nous informe que la commune d'Onex a été minorisée dans la décision « d'accueil de l'académie du FC Servette » au sein du Conseil de la Fondation des Evaux comprenant 5 communes (Onex, Confignon, Bernex, Ville de Genève et Lancy).

18.08.2020 – Réponse M. Apothéloz, conseiller d'Etat en charge du sport : « La commune de Confignon ne manquera de répondre à votre courrier et m'informer ».

26.08.2020 – Réponse de la commune de Confignon avec promesse de garantie et nous savons ce qui en a résulté – pas de décision.

16.11.2020 – Pétition cantonale et communale des associations (ASC, ASBEC, ChavazBien, Sauvegarde Genève et Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges) qui récoltera 4716 signatures

Le 3 février 2021, présentation du rapport R900 de la commission de l'aménagement du Grand Conseil pour le projet de construction du cycle d'orientation du Renard et l'utilisation d'infrastructures existantes afin d'accueillir une infrastructure de formation sportive dédiée au football.

L'étude des cinq sites y est mentionnée pour l'installation définitive: Pré-du Stand, Thônex, Vernier, Genthod, et curieusement Les Evaux (alors que les requêtes en autorisation de construire parlent d'installation provisoire).

Source : R900-A – annexe 1 – Pierre Eckert

En 2020-2021, l'installation de l'Académie du Servette FC et du pôle football fait l'objet d'une polémique sans précédent :

Constats

- Mauvaise gouvernance du projet par l'Etat et la Fondation des Evaux
- Absence de transparence et de concertation - une tentative de mettre les citoyens et les associations devant le fait accompli
- Atteintes environnementales avérées :
 - Sites protégés d'importance cantonale, fédérale, européenne
 - Corridors écologiques et biotopes classés
 - Espèces faune et flore menacées
- Problèmes d'accessibilité au parc et de mobilité parasite dans les quartiers riverains vont se succéder.

Le 10 juillet 2021, création de l'association « **Sauvons le parc des Evaux** » - Margareth Robert-Tissot Sauvegarde Confignon et environs (ASC) - Jean Hertzschuch (Sauvegarde

Genève) - Alain Rouiller (ASBEC- Association Sauvegarde de Bernex et Confignon (ASBEC)-
Association ChavazBien (Onex) Association Vieil Onex (AVO) - Association de Lancy
Site : <https://sauvons-parc-evaux.ch/>



<https://www.sauvons-parc-evaux.ch>

Projet d'installation de l'Académie du Servette FC en octobre 2021 - bâtiment d'environ 3000m2 et terrains synthétiques prévus aux Evaux



Figure 6 : Visualisation 3D du pavillon (source : Blumer Lehmann, décembre 2020)

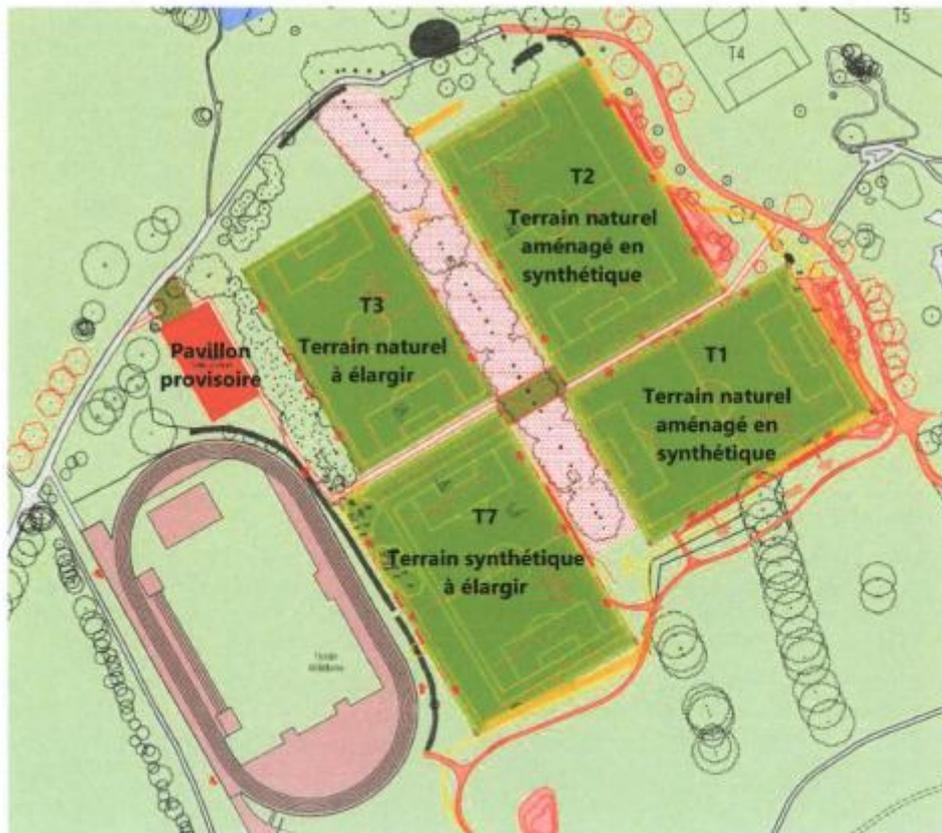


Figure 7 : Extrait du plan de situation (source : Plan A04 du dossier de DD, BATEC, avril 2021)

Actions entreprises par les associations pétitionnaires depuis juin 2020

- Lancement d'une pétition cantonale et communale (Genève, Lancy, Onex, Confignon et Bernex) qui compte à ce jour (19 août 2021) **plus de 4716 signatures**.
- Auditions des communes et du Grand Conseil
- Plusieurs conférences de presse ont été organisées par les associations – aperçu :

- 12 avril 2021 - Sauvons le parc des EVAUX – présentation des résultats de la pétition signée par plus 3100 citoyens.

- 12 avril 2022 - Sauvons le parc des EVAUX – Dépôt des recours

<https://sauvons-parc-evaux.ch/conf-de-presse-du-12-avril-2022>

<https://www.tdg.ch/nous-deposerons-nos-recours-avant-le-16-avril-485751573723>



- Le 31 mars 2022 - Académie du Servette FC aux Evaux: "les recours sont prêts à 99%" - <https://www.radiolac.ch/actualite/geneve/academie-du-servette-fc-aux-evaux-une-etape-franchie/>

- 27 juin 2023 - Sauvons le Parc des Evaux – Le TAPI (Tribunal Administratif de Première Instance) a statué en faveur des associations et des communes recourantes ainsi que bien sûr celui de la sauvegarde du Parc des Evaux .



- Mises à contribution de la loi sur la transparence et médiation
- **Juin 2021**, opposition de la commune d'Onex
- **Juillet 2021**, opposition de PRO NATURA et WWF
- **Juillet-août 2021**, opposition des riverains
- **23 juillet 2021**, opposition des associations pétitionnaires aux autorisations de construire DD 114210 et DD 114213 délivrées par le Département du Territoire le 30 mars 2022.
- **28 avril 2022** – Recours de M. Budliger habitant Onex
- **13 mai 2022**, recours des associations Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC), Sauvegarde Genève, ChavazBien, Association qualité de vie Bernex et Confignon (ASBEC), d'Helvetia Nostra, des communes d'Onex et de Bernex.

15 février 2023 - Rapport du Conseil d'Etat P2114-B sur la pétition des associations

30 mars 2023 - audience concernant la mobilité – Département des infrastructures et associations

22 juin 2023 - Le Tribunal de Première instance (TAPI) donne raison aux recourants, les deux autorisations sont annulées. Par économie de procédure les autres griefs ne sont traités. Un élément surprenant est aussi apparu pendant l'instruction de nos recours : il s'est avéré que le Département du Territoire avait fourni exactement les mêmes arguments que nos associations pour défendre leur projet d'installation du pôle football à Pré-du-stand, argumentant contre le référendum de Pré-du-Stand, que les Evaux étaient un parc à protéger et que la mobilité ne peut pas être satisfaisante. Deux ans plus tard, ils font fi de leurs propres arguments pour installer le pôle football aux Evaux : mauvaise foi ou amnésie ?

25 juillet 2023 - Le Conseil d'Etat annonce faire recours contre la décision du TAPI

24 août 2023 - La Fondation des Evaux fait recours à la Chambre Administrative de Première Instance (CACJ). Seules deux communes, Ville de Genève et Confignon, se prononcent en

faveur de celui-ci, deux s'abstiennent, Bernex et Lancy et une dit non la Ville d'Onex. Ce n'est pas représentatif d'une véritable entente commune et gaspille l'argent des contribuables et de la Fondation.

28 août 2023 - Recours du Département du Territoire à la CACJ.

Article des associations ASC/Sauvegarde Genève « Le parc des Evaux à nouveau en danger » Journal Pic Vert - No 142 de septembre 2023. Article de Dominic Martin, président de l'association Crotte au Loup et Patrick Arnoldi, président de l'Association des Intérêts de Vernier Village « Pôle foot – Après les Evaux, Crotte au Loup, Prévu Stand ou pas du tout ».

23 octobre 2023 - Motion des députés M2967 au Grand Conseil « Pour une réalisation rapide des nouvelles installations de l'Académie du Servette.

26 mars 2024 - Le jugement du TAPI est annulé par la CACJ et le dossier complet redescend au TAPI pour nouvelle décision au sens des considérants.

31.10.2024 - Détermination des associations sur la suite de la procédure

27.11.2024 – Rapport de la commission des travaux du Grand Conseil concernant chargée d'étudier la proposition de motion de Stéphane Florey, Christina Meissner, Guy Mettan, Daniel Noël, Patrick Lussi, Charles Poncet, Yves Nidegger, Marc Falquet, André Pfeffer, Julien Ramu, Souheil Sayegh « pour une réalisation rapide des nouvelles installations de l'académie du Servette ».

27 mai 2025 - Jugement du TAPI sur l'ensemble des griefs – Le recours est rejeté.

27 juin 2025 - Recours à la Chambre administrative de la Cour de justice des associations Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC), Sauvegarde Genève, ChavazBien, Association qualité de vie Bernex et Confignon (ASBEC) et d'Helvetia Nostra. La commune d'Onex a aussi fait son recours au CACJ suite au vote unanime du Conseil Municipal le 17 juin 2025.

Autres...

26. **6 mars 2023** - inauguration par la commune de Bernex du nouveau parc des Molliers, parallèle au parc agro-urbain de Bernex reliant par la césure verte Aire/Rhône le parc des Evaux.

27. **2027-2028** - démarrage du chantier de la Voie verte : la création d'un axe cyclable performant entre l'avenue des Grandes Communes et les Evaux (axe Bernex-Bois de la Bâtie) aura une incidence sur les cheminements actuels du parc si celle-ci n'est pas bien intégrée.

Source : Plan directeur communal d'Onex de septembre 2014 - p. 58

28. **Plus tard** - La mise en service de la passerelle piétonne reliant le parc des Evaux à Vernier et au Lignon est retardée. Elle facilitera l'accès au parc sans véhicule, mais augmentera le

nombre de promeneurs donc la fréquentation du parc à la belle saison. Même si elle fait presque l'unanimité depuis 2007, il aura fallu pour sa construction abattre une centaine d'arbres dans une hêtraie protégée sans que personne ne s'en offusque et qui aujourd'hui repousse et qu'il faudra réabattre. Indépendamment de son coût qui passe de 8,8 millions à 11 millions, les ingénieurs rencontrent des problèmes d'ancrage et doivent creuser plus profond. Ils font face aussi à des problèmes d'approvisionnement de matériaux.

Source : Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014 - p. 58

29. **Le futur** : les plans d'urbanisation régionaux de Bernex et Confignon prévoient l'accueil de plusieurs milliers de nouveaux habitants et d'étudiants dont un nombre considérable utilisera les Evaux sous différentes formes (promenades, sports ludiques, détente, etc.).

Conclusion

En raison du réchauffement climatique et des conséquences déjà visibles aujourd'hui ainsi que les projets d'urbanisation cités ci-dessus, les associations souhaitent donner un statut définitif à ce parc afin de pérenniser sa sauvegarde en tant que zone de verdure telle que décrite dans les années 1980 et que plus jamais il ne soit en danger.

Gestion du parc

1. **En 1973**, cinq communes : Ville de Genève, Lancy, Onex, Bernex et Confignon, signent une convention intercommunale liant les communes à l'Etat de Genève pour la mise à disposition des terrains à un groupe intercommunal pour aménager et exploiter en commun le parc et y créer une zone sportive. Le parc prend le nom de « Centre intercommunal de détente, de loisirs et sports des Evaux ».

Les premiers employés du site sont engagés par la commune d'Onex et les finances sont gérées par la commune d'Onex.

Source : Rapport No 108 de juillet 2016 de la Cour des comptes

1. **1974** - Création du restaurant du « Moulin des Evaux ». Le lieu était notamment connu pour les espaces offerts à l'organisation de fêtes diverses (mariages, anniversaires ou tout autre évènement festif) grâce à une salle polyvalente. Signature d'une convention pour l'exploitation du restaurant du Moulin des Evaux.

Mise en service de 6 courts de tennis et des terrains de pétanque.

2. **Le 6 avril 1975**, inauguration du centre des Evaux. Le public peut venir s'y ressourcer au milieu des zones classées en zone de verdure.

Aménagement intérieur des vestiaires pour le tennis, le football, le public, sanitaires, local pour les arbitres, salle de conférences, dortoir ainsi qu'une infirmerie.

3. **1977** - Un incendie ravage le bâtiment central et anéantit le restaurant qui rouvrira en 1978.

En novembre 1977, lors de cette législature à Confignon, deux résolutions « écologiques » sont votées, l'une concernant l'opposition contre l'autoroute de contournement et l'autre pour la non-urbanisation des Evaux (grâce à l'intervention de l'association pour la Sauvegarde de Confignon). Une fraction du Conseil municipal de l'époque a également refusé le règlement des Evaux afin de préserver l'environnement et la qualité de vie.

Source : Journal L'Aire socialiste, no 13, novembre 1977

4. **En 1982**, le groupement intercommunal devient une Fondation avec la création de la Fondation des Evaux le 3 juin, entité autonome de droit public d'intérêt communal, à but non lucratif, en charge de la gestion et du développement du Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux, à la suite du vote du Grand Conseil de la loi approuvant ses statuts. La Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux gère le Centre intercommunal des Evaux. Elle est administrée par un conseil de fondation composé des magistrats des cinq communes membres: Bernex, Confignon, Lancy, Onex et la Ville de Genève. Les parcelles attribuées à la Fondation des Evaux font partie intégrante d'un droit de superficie accordé par le Canton de Genève jusqu'en 2078.

5. **En 1993**, il est conclu entre la Fondation des Evaux et l'Etat de Genève un droit de superficie valable jusqu'en 2039.

Source : Rapport No 108 de juillet 2016 de la Cour des comptes.

6. **En octobre 2012**, le restaurant du « Moulin des Evaux » a dû fermer ses portes en raison de normes de sécurité non conformes à l'accueil du public. Une démolition-reconstruction partielle du bâtiment principal abritant ce dernier est prévue, afin de remettre aux normes les équipements publics au service de la Fondation des Evaux. Ces équipements comprennent le restaurant, la salle polyvalente ainsi que différentes zones au sous-sol dont la réorganisation permettra d'optimiser leur usage et d'augmenter la surface mise à disposition du public.
7. **En juillet 2016**, audit de légalité et de gestion pour mauvaise gouvernance de la Fondation des Evaux par la Cour des Comptes – rapport 108.
8. **En septembre 2023** - Le Centre intercommunal des Evaux fête ses 50 ans. Une exposition retrace l'histoire de cet espace qui attire près de 250'000 personnes par année.

Annexe 1 - Plan directeur communal de Bernex de juin 2011

Fiche 5.7. Parc des Evaux

https://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom_Bernex/PDCom_Bernex_05.pdf

Selon le Plan Directeur de Bernex de juin 2011, le parc des Evaux se serait développé sans véritable planification, comme parc de délasserment et d'activités sportives et de plein air.

Son agrandissement de 25 ha jusqu'à la route de Chancy puis en direction de l'Aire (commune de Confignon) lui confère une accessibilité accrue et une position stratégique non seulement au sein de la commune mais aussi de toute l'agglomération. Les terrains situés au-dessus de l'autoroute présentent des contraintes de constructibilité très importantes pour des questions de statique liées au tunnel souterrain (largeur 50 mètres) La présence d'un gazoduc entraîne une restriction de constructibilité sur une bande d'environ 30 mètres.

L'étude de l'accessibilité du parc des Evaux a conclu à la nécessité de développer un master plan pour l'aménagement du parc, sa programmation et son accessibilité en relation avec le développement d'un centre régional à Bernex. Développer un concept paysager qui offre une structure d'accueil pour créer un parc urbain hébergeant des activités qui se développeront progressivement. Projet d'importance régional : financement et partenariat à étudier.

Les propos de cette fiche qui date de 10 ans nous laissent songeurs. En effet, la « Ferme urbaine », le parc de Vuillonex et la césure verte feraient-ils partie de l'agrandissement du parc des Evaux pour en faire un parc urbain ? Les points traités dans cette fiche nous interpellent car lors du classement en zone de verdure de ce parc, il était clair que seuls des aménagements sportifs légers étaient prévus.

Annexe 2 - Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014

http://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDCom_Onex/PDCom_Onex0.pdf

p. 51 - Une réflexion au sein de la Fondation intercommunale des Evaux doit également être engagée concernant les possibilités d'extension du parc des Evaux sur les espaces agricoles adjacents. Cet équipement, dont le rayonnement dépasse le cadre local, va être soumis à une pression de plus en plus forte en raison des extensions urbaines programmées au nord de Bernex et sur la Plaine de l'Aire et du développement du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). De plus, la réalisation des projets de Voie Verte d'agglomération, qui traverserait le parc, et d'une passerelle sur le Rhône reliant Onex à Vernier améliorerait l'accessibilité du parc en mobilité douce. Son extension permettrait de répondre à la demande sociale croissante d'espaces de loisirs et de délasserment à proximité des quartiers résidentiels. Cette option d'extension est déjà abordée dans différents documents, qui seront prises en compte dans le cadre de ces réflexions intercommunales (voir chapitre 5.4.3) :

- Plan directeur communal de Confignon.
- Julien Raemy, Plan directeur localisé, Développement d'un concept de parc rural dans les communes de Bernex et de Confignon, Travail de diplôme
- Gestion de la Nature, Mars 2006.
- PSD Bernex.
- Plan directeur des Evaux, en cours d'élaboration.

p. 58 - L'aménagement de la Voie Verte à travers le bois de la Chapelle doit être l'occasion d'une amélioration de cet espace, notamment en hiérarchisant le réseau de cheminements afin d'éviter une dispersion de la (sur)fréquentation.

Annexe 3 - Extrait de texte du Mémorial de 2015 - Ville de Genève

A méditer : Cet extrait de texte concernant les Evaux figure dans le volume du Mémorial « Annexes : objets nouveaux » de la session III des 12, 13 et 19 mars 2015 de la Ville de Genève.

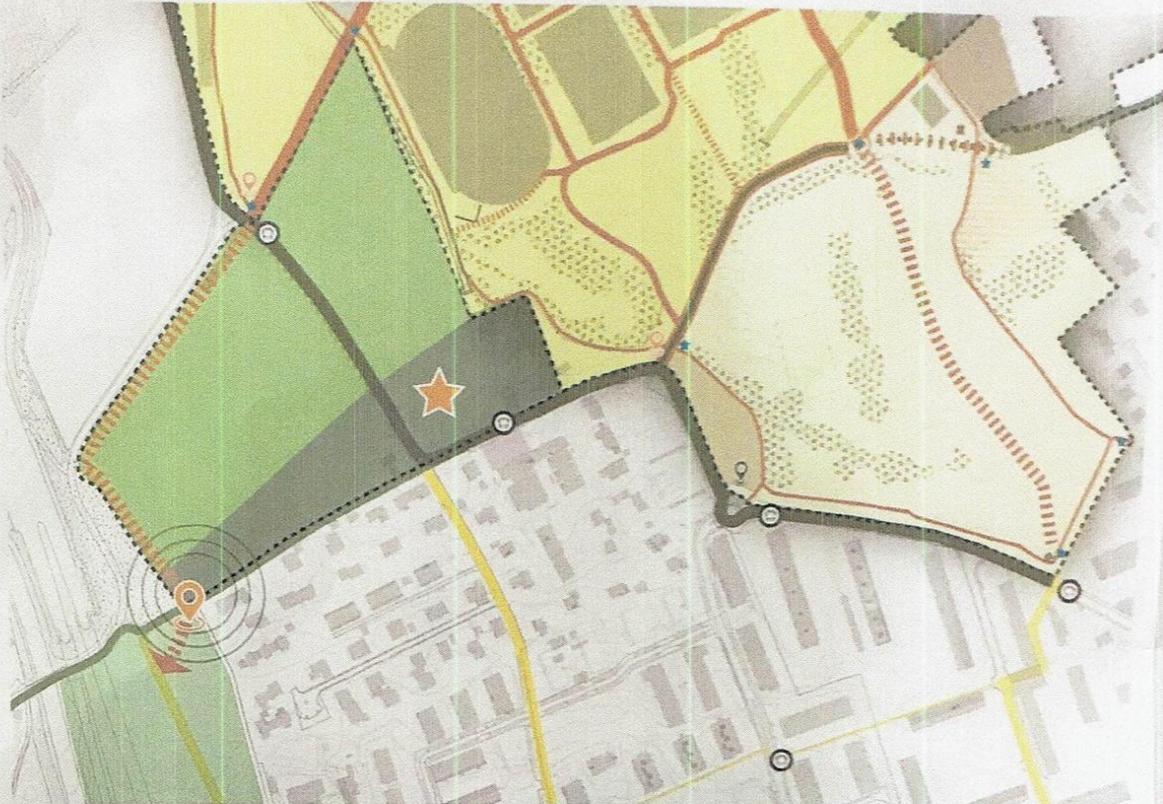
Extrait Rémy Pagani : « Ensuite, je voudrais encore rappeler qu'un référendum avait été lancé il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années parce que certaines communes, notamment celle d'Onex, voulaient « rentabiliser » - entre guillemets - les Evaux en y construisant un stade. Or il s'agit d'un lieu de détente qui doit accueillir la population avec des infrastructures a minima ; c'est ce que souhaitent les Genevois et c'est justement pour ça que la Ville de Genève comme d'autres communes soutiennent cette fondation : elles n'ont pas envie - d'ailleurs, personne n'en a envie aujourd'hui - que ce centre devienne un lieu d'hyperactivité pour les sportifs et d' « hyper-financiarisation », pour ne pas dire autre chose. Cet espace de verdure convient à toutes celles et tous ceux qui s'y rendent, y compris pour pique-niquer. »

Annexe 4 - Extraits de l'Image directrice des Evaux

Extraits de l'Image directrice des Evaux signée par les 5 communes de la Fondation.



EXTENSION POTENTIELLE DU PARC



échelle 1:5000

Légende:

- Périmètre d'extension du parc
- Promenade principale prolongée
- Voie verte
- Chemin de mobilité douce existant
- Nouvelle entrée principale
- 📍 Pavillon d'entrée à créer
- ★ Salle omnisport, site potentiel (localisation indicative)
- Zone mixte à dominante équipement public
- Zone d'activités sportives
- Parc agro-urbain existant (en cours)



Contacts pour les associations pétitionnaires

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)

Margareth Robert-Tissot, présidente
Chemin des Marais, 16
1232 Confignon
Tél. 079 691 70 45 / art1232@bluewin.ch

Sauvegarde Genève

Jean Hertzschuch, président
Avenue du Bouchet 22
1209 Genève
Tél. 079 624 77 73 / jean.hertz.ch@gmail.com

La pétition Sauvons le Parc des Evaux

<https://www.change.org/sauvons-parc-evaux>

C'est pourquoi, les associations ne souhaitent pas l'arrivée du pôle football cantonal et de l'Académie du Servette FC aux Evaux.

Nous remettons également en question la nouvelle image directrice des Evaux votée en 2019 par la Fondation des Evaux.

**La pétition en ligne pour sauver le parc des Evaux
a recueilli 4716 signatures**

Quelques articles de presse et affiches



Le plan d'aménagement des Evaux jette le trouble à Onex, Confignon et Bernex

Récemment, une exposition du plan d'aménagement du quartier des Evaux a été présentée dans les communes d'Onex, Bernex et Confignon (voir *Tribune de Genève* du 23 mars). Celle-ci a provoqué assez de remous parmi les populations locales pour justifier le fait de revenir sur ce sujet.

Ces trois communes, depuis une quinzaine d'années ont connu un développement urbain extraordinaire qui a fait qu'elles sont devenues des cités sinon «dortoirs», du moins suffisamment denses et bétonnées pour atteindre un seuil qu'il serait légitimement difficile de dépasser, même en tenant compte d'une expansion démographique continue. Phénomène qui, du reste aujourd'hui, est fortement remis en question par les démographes puisqu'il n'est plus question, comme on le prétendait vers les années 65, d'atteindre une Genève de 800.000 âmes vers 2000-2015. Tout au plus, 500.000, estiment les plus optimistes!

Un privilège considérable

D'autre part, ces communes jouissent encore d'un privilège assez considérable: celui d'avoir des zones de verdure, poumons d'oxygène nécessaires et même vitaux pour des populations qui, serrées dans des maisons et immeubles surchargés, ont besoin de se décongestionner. Notamment avec l'ancien golf d'Onex, les bords du Rhône et une région bien arborisée entre les deux, qui deviennent de plus en plus un lieu de promenades et de jeux.

Or tout cela, en considérant ce plan d'aménagement, est sérieusement menacé dans les années à venir. Certes, bien qu'il y soit stipulé que ce plan est fondé sur «le maintien d'une zone de verdure très importante», lorsqu'on voit cependant que sont prévus une «réservation de terrains pour les sports, pour des activités socio-culturelles et autres activités (sans préciser lesquelles), la création d'une zone d'habitations de caractère semi-urbain sur la commune d'Onex, on a déjà lieu de s'inquiéter. Mais il y a mieux, car dans ce plan d'aménagement sont aussi prévues l'implantation de bâtiments universitaires dans la partie sud du terrain appartenant à l'Etat (précisément l'ex-golf d'Onex) et une organisation du quartier de manière à intégrer l'Université à la Cité. Intégration qui se ferait en deux temps: une première étape serait terminée vers 1985 avec une population universitaire d'environ 700 étudiants; et la seconde vers l'an 2000 avec 3.000 étudiants, qui verrait alors le regroupement complet de la Faculté des sciences.

Bien entendu, tout cela présuppose aussi toute une infrastructure qui bouleverserait complètement la vie locale: bâtiments administratifs, équipements sportifs, parcage de voitures, autobus, circulation routière encore plus intense, restaurants, centre médical et locaux d'habitation. Est-il utile de dire que tout ce projet fait rêver dans les «chaumières» locales (sic!) et jette passablement le trouble. Rêver, s'inquiéter, s'interroger, voire s'opposer en toute légitimité à ce grandiose et quelque peu démentiel projet. Ce qui a donné naissance à un «Mouvement d'opposition d'habitants» qui stipule dans un tract qui a été distribué au sortir des expositions de ce plan: «Il (le Mouvement) constate avec étonnement, indignation et désillusion que les autorités cantonales ne tiennent pas compte du besoin essentiel d'une zone de détente pour une population de 20 à 30.000 habitants, relève qu'Onex a déjà payé largement son tribut à l'invasion du béton, que le terrain des Evaux représente un site rare où il est possible de jouir d'une apaisante tranquillité, que la construction de l'Université et d'immeubles locatifs modifierait totalement son aspect et sa valeur, que l'accroissement de la circulation augmenterait les problèmes de sécurité ainsi que les nuisances dues au bruit et à la pollution par les gaz d'échappement».

D'autre part, il s'étonne que l'on ait songé à implanter sur ces lieux une Université alors qu'il existe d'autres lieux

plus centraux, comme par exemple les terrains du Palais des Expositions qui seront prochainement libérés. Le mouvement d'opposition invite également les populations locales, et d'une façon plus large, genevoises, à un immense pique-nique qui aura lieu le dimanche 23 mai, sur le golf d'Onex, appelé à disparaître en partie et où seront débattus en public et en présence des autorités locales des problèmes posés par ce plan d'aménagement.

Devant le Grand Conseil en décembre

Rappelons pour mémoire que ce «plan-projet» devra encore passer devant le Grand Conseil «en décembre prochain», nous a confirmé M. Wellhauser, maire d'Onex. Il faudra que le «Mouvement d'opposition» soit fort pour venir à bout du «maquis législatif» devant lequel les populations vont être placées, puisque communes, Etat et juridiction fédérale (pour les Universités) sont parties prenantes dans cette affaire. «On n'est pas sorti de l'auberge» disait quelqu'un au sortir de cette exposition qui n'a pas mis la joie dans tous les cœurs. Mais le Mouvement d'opposition est bien décidé à lutter, notamment en mobilisant tous les mouvements écologistes et autres pour une prise de conscience devant cette situation qui n'est pas encore un état de fait. Mais risque de le devenir assez vite!

Paul KLEIM.



Voici la maquette du plan d'aménagement des Evaux (sur le golf d'Onex). En haut à droite le Rhône. (Photo Murat)

■ **Nouveau projet aux Evaux**

Du sport encore du sport

(Co.J.) – Le Département des travaux publics a mis hier à l'enquête publique un nouveau plan très allégé du site des Evaux. A côté des nouvelles installations, on prévoit l'extension de la zone de verdure et la suppression de la zone villas. « De quoi contenter les sportifs et les amoureux de la nature » affirme M. Christian Grobet, chef du Département.

L'ancien terrain du club de golf d'Onex, recouvrant une superficie de 51 hectares, fut acquis par l'Etat en 1969 et mis à la disposition d'une fondation intercommunale regroupant Onex, Confignon, Bernex, Lancy et la Ville de Genève. Après la création d'une zone de verdure de 19 hectares, en 1975, la fondation fit un projet de centre sportif en 1981. Refusant de voir ce bel endroit traversé par une route, les Onésiens s'opposèrent au projet.

Le Département de M. Grobet a alors pris les choses en main, rééduquant complètement le plan directeur, supprimant tout l'équipement (tribunes, salle omnisport, etc.) jugé trop lourd dans l'ancien projet.

Améliorations

Le bâtiment abritant la cafétéria sera agrandi, les vestiaires seront ins-

tallés en sous-sol, permettant une plus grande surface pour la restauration, dont M. Grobet a tenu à souligner qu'elle sera de prix modique. On créera une patinoire à couverture légère permettant un entretien facilité de la surface de glace en évitant les feuilles tombant des arbres à proximité et la protégeant des différences climatiques.

Quatre courts de tennis seront ajoutés à ceux existants, ainsi que deux terrains de football. Parmi les nouvelles installations, on note aussi un stade, mais sans tribunes, ni bâtiment annexé, pour ne pas détériorer le paysage. Pour la même raison, il n'y aura qu'un minimum de barrières sur toute la propriété. Le coût total des installations n'est pas encore devisé, mais il est certain qu'il sera moins élevé que celui du précédent projet.

Zone villas abrogée

Dans un souci de préservation du site, la zone villas sera abrogée et la totalité du périmètre deviendra une zone de verdure, accessible à tous, le week-end. M. Grobet est satisfait: « Ainsi, les Evaux deviendraient pour Genève un poumon qu'on espérait depuis longtemps ». Le conseiller d'Etat souligne l'effort fait par l'Etat sur une propriété qui lui a coûté 18 millions et dont il laisse la pleine jouissance aux sportifs.

Les adeptes d'une salle omnisport peuvent se rassurer en apprenant qu'un important complexe sportif sera construit à côté du CEPIA, également à Onex, pouvant être utilisé par les habitants de la commune en dehors des heures scolaires.

La mise à l'enquête a donc débuté hier et les trois communes territorialement concernées (Onex, Confignon et Bernex) ont trente jours pour rendre leur préavis. Si celui-ci est favorable, c'est la modification du régime des zones qui sera mis à l'enquête à son tour. La décision finale reviendra au Grand Conseil.

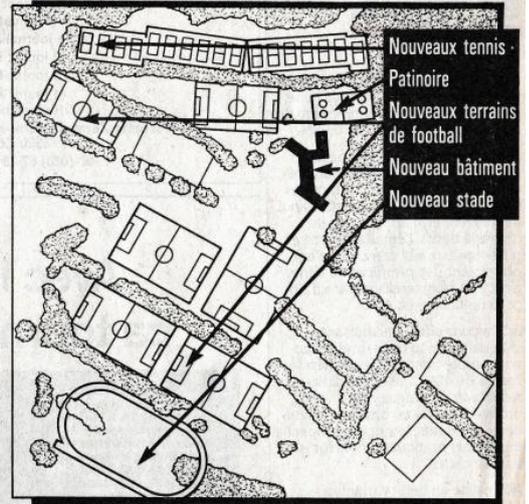


Photo 17 mai 1986

POUR QUE
LES EVAUX
RESPIRENT

faut-il les couvrir de bitume,
de béton et de tartan ?

Onésiens, vous saurez apprécier à sa juste valeur
la propagande des promoteurs de la route...

... avant de dire **NON**

vendredi, samedi et dimanche

Mouvement d'Habitants d'Onex. Ed. resp. Anne Giovannini, 45 Bois de la Chapelle.

Référendum contre un nouvel accès aux Evaux : plus de 2200 signatures

Le *Mouvement d'habitants d'Onex* a annoncé qu'il avait déposé jeudi à la mairie plus de 2200 signatures à l'appui du référendum lancé contre une décision du Conseil municipal approuvant le projet de construction d'une nouvelle route d'accès au centre des Evaux.

Le comité référendaire fait remarquer qu'il a réuni en trois semaines deux fois plus d'approbations de citoyens qu'il n'était légalement nécessaire pour que l'on en appelle au verdict du peuple. La votation communale à ce sujet pourrait avoir lieu cet automne, espère-t-il.

En outre, Mmes Claires Matthey (2, rue des Bossons) et Colette Fernandez (3, chemin de la Traille) font observer malicieusement qu'il s'est trouvé à Onex pour soutenir cette demande de référendum plus d'électrices et d'électeurs qu'il ne s'en était trouvé en avril pour participer à la réélection du Conseil administratif!



Les délégués du mouvement d'opposition devant la mairie, jeudi. (Photo Aldag-Interpresse)

15 mai 1983

Le réveil des habitants ordinaires

Utilisation des Evaux : le Conseil d'Etat interpellé

La totalité des terrains de l'ancien golf d'Onex n'est pas classée en zone de verdure. A l'époque où il avait racheté les Evaux, l'Etat de Genève s'était réservé la possibilité de construire sur une partie de sa propriété. Il avait été question d'un campus universitaire. Puis d'ensembles locatifs.

Le domaine a été mis ensuite dans son ensemble à la disposition de la « Fondation intercommunale des Evaux ». Le Conseil d'Etat a récemment signalé qu'il renoncerait à ses projets tant que les Evaux seraient gérés par cette fondation. N'empêche qu'une bonne partie de l'immense parcelle n'est pas classée en zone de verdure.

Motion déposée

Dans l'idée de parer à toute éventualité, deux députés socialistes de la région, Mme Claire Luchetta-Rentchnick et M. Jean-Claude Cristin, ont déposé, une semaine après la votation onésienne qui avait fait grand bruit en novembre dernier une motion demandant au Conseil d'Etat de faire connaître, par un rapport, ses intentions pour l'utilisation future de l'ancien golf d'Onex, et l'invitant à étudier la possibilité d'étendre la zone de verdure existante à l'ensemble des terrains appartenant à l'Etat dans ce secteur des Evaux.

Un cadeau merveilleux...

Les motionnaires ont rappelé que la population des communes proches avaient accueilli le rachat de cette campagne, en 1969, comme un cadeau merveilleux. Dans notre canton exigu, pareil espace de verdure peut être considéré comme un luxe... à la

portée de tous: des promeneurs, des pique-niqueurs et des sportifs.

La volonté de préserver la vocation de cette superbe campagne comme lieu de rencontre, de détente et de sport a été exprimée à plusieurs reprises. Et de façon particulièrement nette encore lors du scrutin référendaire du 20 novembre 1983.

L'extension en zone de verdure de la totalité des terrains appartenant à l'Etat dans cette région « fortement peuplée et proche de la Ville de Genève » assurerait la préservation de ce magnifique espace vert au profit de la population genevoise, remarquent en conclusion Mme Luchetta et M. Cristin.

Menace sur le site

Mais les motionnaires ne cachent pas qu'ils redoutent surtout les projets de la Fondation des Evaux, projets « qui mettraient en péril ce site incomparable ». C'est ce que semble sous-entendre en tout cas le dernier considérant de leur proposition. On croit comprendre que de nouvelles installations sportives autres que gazonnées seraient malvenues dans le secteur.

Il n'est certes plus question de halle omnisports, le conseiller d'Etat Grobet ayant annoncé qu'il avait trouvé, pour sa part, ce qu'il lui fallait à proximité immédiate du CEPIA. Il n'y aura probablement pas non plus de patinoire aux Evaux. Mais l'idée d'un stade d'athlétisme près de la future jonction autoroutière des Tacons n'est, à notre connaissance, pas enterrée; ni même « cliniquement morte »...

A.R.

13 janvier 1984

Non à la « Fondation des Evaux » !

Le Tribunal administratif ordonne l'arrachage de ses affiches électorales

Le Tribunal administratif a rendu vendredi soir, en urgence, un arrêt ordonnant à la Chancellerie d'Etat d'annuler la

prise de position de la Fondation des Evaux dans la perspective de la votation référendaire du week-end prochain.

Le 8 novembre, le Mouvement d'habitants d'Onex, ainsi que M. et Mme Jean Steinauer-Cresson, avaient déposé un recours dirigé contre la chancellerie d'Etat, lui reprochant d'avoir accepté et publié la prise de position d'une fondation, qui est une corporation de droit public.

Or l'article 22 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques énumère de façon exhaustive « les partis, les associations et groupements politiques, ainsi que les auteurs d'un référendum ou d'une initiative » qui sont habilités à déposer leur prise de position. A contrario, plaidaient les référendaires, cela exclut une fondation, qui n'est pas un groupement politique.

Les recourants avaient invoqué d'autre part l'article 83 de la même loi, qui dit: « Les communes ne sont pas autorisées à faire de la propagande électorale, ni à supporter les frais de celles des

partis, associations ou groupements politiques.

Les considérants de l'arrêt rendu en fin de journée ne sont pas encore connus. Mais le dispositif dont les parties ont reçu copies, vendredi dans la soirée déjà et qui, à la forme reçoit le recours, dit que « la Fondation des Evaux ne remplit pas les conditions légales » pour déposer une prise de position: il ordonne à la chancellerie d'Etat d'annuler celle qui portait le No 7, et ordonne à ladite chancellerie d'Etat « de prendre toute mesure pour que cesse la diffusion de cette prise de position, en particulier sur les emplacements d'affichage et dans les locaux de vote ».

Ce qui signifie que les affiches déjà placardées à Onex devront sans délai être arrachées.

Un deuxième recours des mêmes opposants, incriminant les prétendues informalités des autorités d'Onex dans la rédaction du message officiel distribué à la population en vue de la votation de dimanche prochain, a été déclaré irrecevable parce qu'il n'était pas intervenu dans le délai de 6 jours.

A. R.

13 novembre 1983

pour sauver les

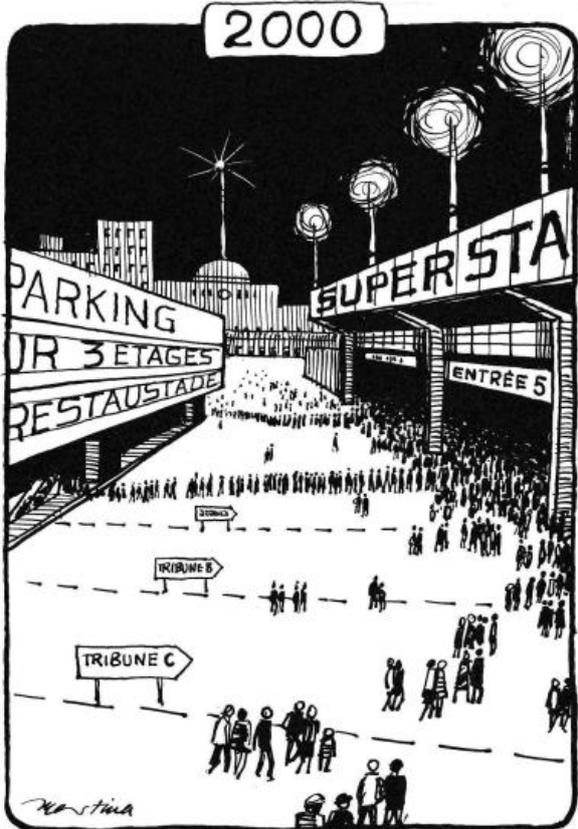
EVAUX

piqué-nique
populaire

DIMANCHE **11** SEPTEMBRE 1983 DÈS **11**H.
à proximité du cycle du Marais
(en cas de mauvais temps: à l'intérieur du bâtiment)

ANIMATION ° JEUX

MOUVEMENT D'HABITANTS D'ONEX



LES EVAUX, UN SITE À PRÉSERVER

Le WWF Genève s'inquiète de l'installation de l'Académie du Servette FC au Centre sportif des Evaux.



Le Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux.

S'étendant sur près de cinquante hectares, le parc des Evaux constitue un site privilégié: forêts, rives du Rhône, étangs et vastes étendues d'herbe lui confèrent une qualité naturelle indéniable.

Cependant, le site est menacé par le projet d'y établir le pôle académique du Servette FC. Les Evaux comprennent déjà des infrastructures sportives, mais la venue du club demanderait d'en construire de supplémentaires. Cette installation générerait aussi plus d'activité, plus de trafic pour amener les jeunes à leur entraînement, donc une menace pour la biodiversité.

Le WWF Genève a fait part de ses observations au Département du Territoire lors d'une consultation précédant l'autorisation de construire, mais également lors du dépôt de cette dernière, relevant le risque d'artificialisation des

sols pour les terrains en synthétique, les micropolluants répandus par ces nouveaux terrains, la gestion des eaux de l'étang des Evaux et les travaux dans des zones abritant des espèces sensibles et menacées, ce qui constitue un important problème. Le WWF Genève rappelle que lors d'une intervention sur un site d'une telle qualité naturelle, des compensations aux dommages prévus ne suffisent pas: l'apport d'une réelle amélioration de l'existant est nécessaire.

Vu que ces observations sont restées sans réponse (ou insatisfaisante), le WWF Genève et d'autres associations de protection de la nature et de riverains envisagent de déposer un recours contre ces constructions. ■

*Stéphanie de Roguin,
Jean Pascal Gillig*

Prise de position WWF – novembre 2021

Les jeunes du Servette FC ne sont pas les bienvenus aux Évaux

Alors que les autorités étudient la possibilité d'installer provisoirement l'Académie de football dans le parc, une pétition a recueilli près de 2000 signatures pour s'y opposer.

IS

→ regions.20min.ch

Les jeunes du Servette FC pas bienvenus aux Évaux

GENÈVE Une pétition déjà munie de près de 2000 signatures s'oppose à l'éventuelle venue de l'académie de football.

«Nous refusons de privatiser le parc des Évaux», tonne Jean Hertzschuch, président de Sauvagarde Genève. Alors que le projet d'installation provisoire de l'académie du Servette FC est encore à l'étude, une pétition s'y oppose déjà. Elle a recueilli quelque 2000 signatures en deux semaines. «Les habitants ne sont ni informés ni consultés», déplore Margareth Robert-Tissot, présidente de Sauvagarde Confignon.

Les opposants craignent de voir le parc dénaturé par les équipements prévus pour les jeunes footballeurs. Mais le front est plus large. «Nous ne sommes pas favorables, surtout



Il est prévu d'installer les jeunes footballeurs de l'académie du Servette FC à Onex, aux Évaux. - M. DI MATTEO/TDG

pour des questions de trafic, explique Maryam Yunus Ebe-

ner, maire d'Onex, où se situe l'espace intercommunal. Le seul accès est déjà saturé. L'académie pourrait engendrer jusqu'à 80'000 passages par an.» Thierry Apothéloz, conseiller d'État chargé du sport, assure que la qualité de vie des riverains et le respect de l'environnement sont pris en compte dans ce projet auquel il croit. «Les aménagement profiteront aux clubs locaux. Le concept de

mobilité sera présenté très bientôt.» Pour les associations, les Évaux ne sont pas le bon lieu. «Le secteur Praille-Acacias-Vernets serait idéal. Il y a trop de bureaux; si on renonce à une partie, on pourrait installer des infrastructures sportives.» Une possibilité qu'écarte Thierry Apothéloz: «Les Évaux sont un plan B qu'on peut difficilement remplacer par un autre, vu les délais.» - MARIA PINEIRO

Du provisoire qui ne présage rien

Aux Évaux, l'État envisage «la transformation et la mutualisation de quatre terrains de football, un naturel et trois synthétiques», informe Henri Della Casa, porte-parole du département. Un bâtiment provisoire en bois de quelque 2000 m² de surfaces utiles est également

prévu. Cet aménagement est réversible. Les autorités insistent: l'installation provisoire de l'académie du Servette FC n'implique pas le déménagement définitif de l'entier du club à Onex dans les années à venir. Celui-ci est encore à l'étude: cinq lieux demeurent en lice.

8 décembre 2020

GENÈVE

Servette mis sur la touche aux Evaux?

Le possible déménagement de l'Académie du Servette aux Evaux déclenche une levée de boucliers. Aucune autre solution à court terme n'émerge.

JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020 MAUDE JAQUET

10 décembre 2020



Jun 2021



<https://www.change.org/p/sauvons-le-parc-des-evaux>

16 novembre 2020



9 décembre 2021

<https://enjeux.sauvegarde-geneve.ch/sauvons-parc-evaux-grand-conseil/>

GHI 26/5

ONEX

Arbres en péril

Le projet d'implanter l'Académie du Servette FC aux Evaux continue de faire des vagues. Après la problématique de l'accès au site, place à l'aménagement des terrains, qui devront être agrandis, avec la coupe de 45 arbres à l'appui, au lieu des 25 prévus initialement. Un projet qui tient du casse-tête, bisbilles en vue.

www.onex.ch



EN BREF

La justice genevoise refuse de «privatiser» le parc des Evaux

A Genève, le Tribunal administratif de première instance a rejeté le projet de relocalisation provisoire de l'académie du Servette FC dans le parc des Evaux. Il a ainsi donné raison à l'organisation Helvetia Nostra, alliée à plusieurs autres associations et aux villes de Bernex et d'Onex. Un concept de mobilité défaillant a fait pencher la balance du tribunal en faveur du statu quo. Helvetia Nostra indique que la juge a trouvé que le projet de déménagement des jeunes footballeurs du club grenat aux Evaux ne prenait pas assez compte de l'augmentation de trafic et de fréquentation que cette venue allait générer. ATS

Le Temps 28.6.2023

Abo Servette FC aux Evaux

«C'est un déni démocratique flagrant»

Des associations de protection de l'environnement demandent à pouvoir consulter la convention discutée entre l'État, le club et la fondation du parc.

12 avril 2021

Centre de formation du Servette FC

Les défenseurs du parc des Évaux gagnent en justice face au Canton de Genève

Le Tribunal administratif a invalidé les autorisations de construire pour l'académie du Servette FC. Les associations et la Commune d'Onex jubilent.

27 juin 2023

Académie du Servette FC

Victoire pour le Canton de Genève et la Fondation des Évaux

L'académie du Servette FC pourra être construite à Onex, mais un nouveau recours est «probable».

GENÈVE

Parc des Évaux: victoire d'étape du canton et du football

03.06.2025 18h31
Laure Lugon Zugravu

3 juin 2025

Abo Aménagement genevois

Onex continue le combat contre l'arrivée de l'académie du Servette FC aux Évaux

Les élus ont décidé de faire recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice. Plusieurs associations devraient en faire de même.

25 juin 2025

Pour la suite... vous pouvez aller surfer sur le site de l'association Sauvons le parc des Evaux
<https://www.sauvons-parc-evaux.ch>

Un autre enjeu de taille : notamment en lien avec la largeur de la Voie verte dans le Parc des Eaux

Proposé 3 mètres – Décidé 5 mètres



Table des matières

Historique du parc des Evaux 1786 à 2025 - dans le contexte d'aujourd'hui	2
Origine du nom Evaux.....	3
Préhistoire	3
Moulin des Evaux et corderie	3
Existence d'un bac	3
Ferme Egger - dernier exploitant agricole aux Evaux.....	4
Introduction.....	4
Historique dès 1971.....	6
1. Le 15 janvier 1971	6
2. En 1974.....	6
3. En 1976.....	6
4. En 1978.....	7
5. Années 1980.....	7
6. En 1982.....	7
7. Le 10 mai 1983	7
En 1986	7
8. En mai 1986.....	8
9. Le 1er décembre 1987.....	8
12. Le 27 janvier 1989	8
15. 1997.....	8
16. 1997.....	8
18. Le 28 février 2002.....	9
20. En 2004.....	9

21.	En septembre 2008	9
22.	2008 -	9
23.	En 2010.....	9
24.	En 2018-2019	10
25.	2021-2022	10
	2019 - Saga de l'Académie du Servette FC aux Evaux.....	10
	Constats	11
	Projet d'installation de l'Académie du Servette FC en octobre 2021 - bâtiment d'environ 3000m2 et terrains synthétiques prévus aux Evaux	13
	Actions entreprises par les associations pétitionnaires depuis juin 2020	14
	30 mars 2023	15
	22 juin 2023	15
	25 juillet 2023	15
26.	6 mars 2023 -	16
27.	2027-2028 -	16
29.	Le futur	17
	Conclusion	17
	Gestion du parc	18
	Annexe 1 - Plan directeur communal de Bernex de juin 2011	20
	Annexe 2 - Plan directeur communal d'ONEX de septembre 2014.....	21
	Annexe 3 - Extrait de texte du Mémorial de 2015 - Ville de Genève.....	21
	Annexe 4 - Extraits de l'Image directrice des Evaux	22
	Contacts pour les associations pétitionnaires	25
	La pétition Sauvons le Parc des Evaux.....	25
	Quelques articles de presse et affiches.....	26

Un autre enjeu de taille : notamment en lien avec la largeur de la Voie verte dans le Parc des Evaux 40

Document mis à jour le 30 juin 2025